



Effectif légal du Conseil Syndical : 22

Nombre de Délégués en exercice : 22

Nombre de Délégués présents : 21

Procuration : 1

PROCES-VERBAL
de l'installation du Conseil Syndical
de l'élection du Président, des Vice-présidents et des Assesseurs formant le Bureau
du Syndicat Mixte de Thann-Cernay

du Mercredi 09 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes, les délégués désignés par les deux organismes intercommunaux affiliés au Syndicat Mixte de Thann-Cernay se sont réunis à l'Embarcadère à Vieux-Thann, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 1^{er} septembre 2020 par Monsieur Alain GOEPFERT en tant que Président « suppléant ».

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les délégués titulaires suivants :

NOM - Prénom	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à :
BOCKEL Louis	X		
BOHRER Alain	X		
BROCARD Alain		X	
CUNIN Thomas	X		
DE MATTEÏS Jean-Michel	X		
DUCHENE Rémi	X		
ERMEL Matthieu	X		
GOEPFERT Alain	X		
GUGNON Estelle	X		
HAAGEN Benoît	X		
HAMMALI Jérôme	X		
HEIMBURGER Michel	X		
LOUX Dominique	X		
MORIN Marie-Paule	X		
OSWALD Catherine	X		
RUFF Emmanuelle	X		
SCHMITT Jean-Marc	X		
SEYFRIED Marie-Thérèse		X	
SORDI Michel		X	OSWALD Catherine
VERNIN Raphaëlle	X		
WALTER Bernard	X		
ZIEGLER Thierry	X		

Accusé de réception en préfecture
068-256802208-20200909-2020PV51b-AR
Date de télétransmission : 11/09/2020
Date de réception préfecture : 11/09/2020
Date d'affichage : 11/09/2020

Etaient également présents, les délégués suppléants suivants qui participent avec voix délibérative au vote du Conseil syndical, en remplacement de leur délégué titulaire absent :

NOM - Prénom	Avec voix délibérative, en suppléance de
WUHRLIN Claude	BROCARD Alain
SEYFRIED Marie-Thérèse	BOESCH Bernard

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GOEPFERT, en tant que Président « suppléant » (article 12 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 qui institue un dispositif de suppléance du président s'il perd son mandat électif).

Il procède à l'appel nominal des 22 délégué(e)s titulaires ci-après représentant les deux Communautés de Communes concernées. Il rappelle qu'à chaque délégué titulaire est rattaché une déléguée ou un délégué suppléant.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach		
Burnhaupt-le-Bas	VERNIN Raphaëlle	BURNER Auguste
Burnhaupt-le-Haut	ZIEGLER Thierry	GEWISS Gaëtan
pour la Communauté de Communes de Thann-Cernay		
Aspach-le-Bas	DE MATTEÏS Jean-Michel	WENTZ Nicolas
Aspach-Michelbach	LOUX Dominique	MANIGOLD Patrick
Bitschwiller-les-Thann	SCHMITT Jean-Marc	MEISTER Véronique
Bourbach-le-Bas	CUNIN Thomas	ELBISSER Claire
Bourbach-le-Haut	HEIMBURGER Michel	HAGER Marc
Cernay	SORDI Michel	BENNACER Nabil
	OSWALD Catherine	CRACOGNA Mario
	BOHRER Alain	SPERANDIO Christian
	HAMMALI Jérôme	STEIGER Dominique
Leimbach	SEYFRIED Marie-Thérèse	BOESCH Bernard
Rammersmatt	HAAGEN Benoît	SCHUFFENECKER Bernard
Roderen	RUFF Emmanuelle	SOENEN Eric
Schweighouse-Thann	MORIN Marie-Paule	ROELLINGER Claudia
Steinbach	BROCARD Alain	WUHRLIN Claude
Thann	GOEPFERT Alain	STOECKEL Gilbert
	BOCKEL Louis	FRANCOIS-WILSER Claudine
Uffholtz	DUCHENE Rémi	BLUM Yvan
Vieux-Thann	GUGNON Estelle	WERMELINGER Marie-Brigitte
Wattwiller	ERMEL Matthieu	PERRIN Yannic
Willer-sur-Thur	WALTER Bernard	MARTINI Jean-Luc

Les membres du Conseil Syndical sont officiellement installés dans leur fonction de délégué(e)s titulaires du Syndicat Mixte de Thann-Cernay.

Accusé de réception en préfecture
068-256802208-20200909-2020PV51b-AR
Date de télétransmission : 11/09/2020
Date de réception préfecture : 11/09/2020
Date d'affichage : 11/09/2020
Acte certifié exécutoire

Monsieur Alain BOHRER, Adjoint au Maire de Cernay, doyen d'âge de l'assemblée, préside ensuite la séance jusqu'à l'élection du Président.

Il rappelle que le Président et les Vice-Présidents sont élus dans les mêmes formes que le Maire et les Adjointes.

L'élection se déroule à bulletins secrets, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au 3^{ème} tour (articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Puis il invite le Conseil syndical à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du Président du Syndicat Mixte de Thann de Thann-Cernay.

Monsieur Thomas CUNIN, conseiller municipal de Bourbach-le-Bas, plus jeune délégué fait fonction de secrétaire.

Accusé de réception en préfecture 068-256802208-20200909-2020PV51b-AR Date de télétransmission : 11/09/2020 Date de réception préfecture : 11/09/2020 Date d'affichage : 11/09/2020 Acte certifié exécutoire

ELECTION DU PRESIDENT

Il a été procédé **sous la présidence de Monsieur Alain BOHRER**, doyen d'âge de l'assemblée, à l'élection du Président.

Monsieur Alain BOHRER fait appel à candidatures.

Monsieur Alain GOEPFERT propose la candidature de Madame Marie-Paule MORIN qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Est donc candidate unique : Madame Marie-Paule MORIN.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

a) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b) Nombre de votants	:	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
d) Nombre de votes blancs	:	2
e) Nombre de suffrages exprimés	:	20
f) Majorité absolue	:	11
• Nombre de voix en faveur de Madame Marie-Paule MORIN	:	20

Madame Marie-Paule MORIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **Présidente** du Syndicat Mixte de Thann-Cernay et a été immédiatement installée sous les applaudissements.

Accusé de réception en préfecture 068-256802208-20200909-2020PV51b-AR Date de télétransmission : 11/09/2020 Date de réception préfecture : 11/09/2020 Date d'affichage : 11/09/2020 Acte certifié exécutoire

ELECTION DU 1er VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Marie-Paule MORIN élu Présidente, à l'élection du 1er Vice-Président.

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Alain BOHRER qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Est donc candidat unique : Monsieur Alain BOHRER.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

a) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b) Nombre de votants	:	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
d) Nombre de votes blancs	:	2
e) Nombre de suffrages exprimés	:	20
f) Majorité absolue	:	11
• Nombre de voix en faveur de Monsieur Alain BOHRER	:	20

Monsieur Alain BOHRER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **1er Vice-Président** du Syndicat Mixte de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Accusé de réception en préfecture 068-256802208-20200909-2020PV51b-AR Date de télétransmission : 11/09/2020 Date de réception préfecture : 11/09/2020 Date d'affichage : 11/09/2020 Acte certifié exécutoire

ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et **sous la présidence de Madame Marie-Paule MORIN** élu Présidente, à l'élection du 2ème Vice-Président.

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Thierry ZIEGLER qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Est donc candidat unique : Monsieur Thierry ZIEGLER.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

a) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b) Nombre de votants	:	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
d) Nombre de votes blancs	:	3
e) Nombre de suffrages exprimés	:	19
f) Majorité absolue	:	10
• Nombre de voix en faveur de Monsieur Thierry ZIEGLER	:	19

Monsieur Thierry ZIEGLER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **2ème Vice-Président** du Syndicat Mixte de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Accusé de réception en préfecture 068-256802208-20200909-2020PV51b-AR Date de télétransmission : 11/09/2020 Date de réception préfecture : 11/09/2020 Date d'affichage : 11/09/2020 Acte certifié exécutoire

ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et **sous la présidence de Madame Marie-Paule MORIN** élu Présidente, à l'élection du 3ème Vice-Président.

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Alain GOEPFERT qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Est donc candidat unique : Monsieur Alain GOEPFERT.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

a) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b) Nombre de votants	:	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	1
d) Nombre de votes blancs	:	3
e) Nombre de suffrages exprimés	:	18
f) Majorité absolue	:	10
• Nombre de voix en faveur de Monsieur Alain GOEPFERT	:	18

Monsieur Alain GOEPFERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **3ème Vice-Président** du Syndicat Mixte de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Accusé de réception en préfecture 068-256802208-20200909-2020PV51b-AR Date de télétransmission : 11/09/2020 Date de réception préfecture : 11/09/2020 Date d'affichage : 11/09/2020 Acte certifié exécutoire

ELECTION DU 4ème VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et **sous la présidence de Madame Marie-Paule MORIN** élu Présidente, à l'élection du 4ème Vice-Président.

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Bernard WALTER qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Est donc candidat unique : Monsieur Bernard WALTER.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

a) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b) Nombre de votants	:	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
d) Nombre de votes blancs	:	1
e) Nombre de suffrages exprimés	:	21
f) Majorité absolue	:	11

- Nombre de voix en faveur de Monsieur Bernard WALTER : 21

Monsieur Bernard WALTER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **4ème Vice-Président** du Syndicat Mixte de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Accusé de réception en préfecture 068-256802208-20200909-2020PV51b-AR Date de télétransmission : 11/09/2020 Date de réception préfecture : 11/09/2020 Date d'affichage : 11/09/2020 Acte certifié exécutoire

ELECTION DES ASSESSEURS FORMANT LE BUREAU**- 1er assesseur**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et **sous la présidence de Madame Marie-Paule MORIN** élu Présidente, à l'élection du 1er Assesseur.

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Louis BOCKEL qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Est donc candidat unique : Monsieur Louis BOCKEL.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

a) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b) Nombre de votants	:	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
d) Nombre de votes blancs	:	0
e) Nombre de suffrages exprimés	:	22
f) Majorité absolue	:	12

• Nombre de voix en faveur de Monsieur Louis BOCKEL	:	22
---	---	----

Monsieur Louis BOCKEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **1er Assesseur**, membre du Bureau du Syndicat Mixte de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Accusé de réception en préfecture 068-256802208-20200909-2020PV51b-AR Date de télétransmission : 11/09/2020 Date de réception préfecture : 11/09/2020 Date d'affichage : 11/09/2020 Acte certifié exécutoire

ELECTION DES ASSESSEURS FORMANT LE BUREAU**- 2ème assesseur**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Marie-Paule MORIN élu Présidente, à l'élection du 2ème Assesseur.

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Dominique LOUX qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Est donc candidat unique : Monsieur Dominique LOUX.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

a) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b) Nombre de votants	:	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
d) Nombre de votes blancs	:	0
e) Nombre de suffrages exprimés	:	22
f) Majorité absolue	:	12

• Nombre de voix en faveur de Monsieur Dominique LOUX	:	22
---	---	----

Monsieur Dominique LOUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème Assesseur, membre du Bureau du Syndicat Mixte de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Accusé de réception en préfecture 068-256802208-20200909-2020PV51b-AR Date de télétransmission : 11/09/2020 Date de réception préfecture : 11/09/2020 Date d'affichage : 11/09/2020 Acte certifié exécutoire

ELECTION DES ASSESSEURS FORMANT LE BUREAU**- 3ème assesseur**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Marie-Paule MORIN élu Présidente, à l'élection du 3ème Assesseur.

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Matthieu ERMEL qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Est donc candidat unique : Monsieur Matthieu ERMEL.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

a) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b) Nombre de votants	:	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
d) Nombre de votes blancs	:	0
e) Nombre de suffrages exprimés	:	22
f) Majorité absolue	:	12
• Nombre de voix en faveur de Monsieur Matthieu ERMEL	:	22

Monsieur Matthieu ERMEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **3ème Assesseur**, membre du Bureau du Syndicat Mixte de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Accusé de réception en préfecture 068-256802208-20200909-2020PV51b-AR Date de télétransmission : 11/09/2020 Date de réception préfecture : 11/09/2020 Date d'affichage : 11/09/2020 Acte certifié exécutoire

ELECTION DES ASSESSEURS FORMANT LE BUREAU**- 4ème assesseur**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et **sous la présidence de Madame Marie-Paule MORIN** élu Présidente, à l'élection du 4ème Assesseur.

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Madame Catherine OSWALD qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Est donc candidate unique : Madame Catherine OSWALD.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

a) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b) Nombre de votants	:	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
d) Nombre de votes blancs	:	0
e) Nombre de suffrages exprimés	:	22
f) Majorité absolue	:	12
• Nombre de voix en faveur de Madame Catherine OSWALD	:	22

Madame Catherine OSWALD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **4ème Assesseur**, membre du Bureau du Syndicat Mixte de Thann-Cernay et a été immédiatement installée sous les applaudissements.

Accusé de réception en préfecture 068-256802208-20200909-2020PV51b-AR Date de télétransmission : 11/09/2020 Date de réception préfecture : 11/09/2020 Date d'affichage : 11/09/2020 Acte certifié exécutoire

ELECTION DES ASSESSEURS FORMANT LE BUREAU**- 5ème assesseur**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et **sous la présidence de Madame Marie-Paule MORIN** élu Présidente, à l'élection du 5ème Assesseur.

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Rémi DUCHENE qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Est donc candidat unique : Monsieur Rémi DUCHENE.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

a) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b) Nombre de votants	:	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
d) Nombre de votes blancs	:	0
e) Nombre de suffrages exprimés	:	22
f) Majorité absolue	:	12

• Nombre de voix en faveur de Monsieur Rémi DUCHENE	:	22
---	---	----

Monsieur Rémi DUCHENE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **5ème Assesseur**, membre du Bureau du Syndicat Mixte de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Accusé de réception en préfecture 068-256802208-20200909-2020PV51b-AR Date de télétransmission : 11/09/2020 Date de réception préfecture : 11/09/2020 Date d'affichage : 11/09/2020 Acte certifié exécutoire

ELECTION DES ASSESSEURS FORMANT LE BUREAU**- 6ème assesseur**

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et **sous la présidence de Madame Marie-Paule MORIN** élu Présidente, à l'élection du 6ème Assesseur.

Madame Marie-Paule MORIN propose la candidature de Monsieur Jean-Michel DE MATTEIS qui accepte.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Est donc candidat unique : Monsieur Jean-Michel DE MATTEIS.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au secrétaire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

a) Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b) Nombre de votants	:	22
c) Nombre de suffrages déclarés nuls/abstentions	:	0
d) Nombre de votes blancs	:	0
e) Nombre de suffrages exprimés	:	22
f) Majorité absolue	:	12

- Nombre de voix en faveur de Monsieur Jean-Michel DE MATTEIS : 22

Monsieur Jean-Michel DE MATTEIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **6ème Assesseur**, membre du Bureau du Syndicat Mixte de Thann-Cernay et a été immédiatement installé sous les applaudissements.

Accusé de réception en préfecture
068-256802208-20200909-2020PV51b-AR
Date de télétransmission : 11/09/2020
Date de réception préfecture : 11/09/2020
Date d'affichage : 11/09/2020
Acte certifié exécutoire

Observations et réclamations

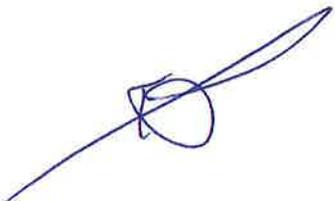
- Néant -

Accusé de réception en préfecture
068-256802208-20200909-2020PV51b-AR
Date de télétransmission : 11/09/2020
Date de réception préfecture : 11/09/2020
Date d'affichage : 11/09/2020
Acte certifié exécutoire

Clôture du procès-verbal

Fait à Vieux-Thann, le 09 septembre 2020

Et ont signé le procès-verbal des élections :

Le Président :	Le doyen d'âge :	Le secrétaire :
Marie-Paul MORIN 	Alain BOHRER 	CUNIN Thomas 

Accusé de réception en préfecture
068-256802208-20200909-2020PV51b-AR
Date de télétransmission : 11/09/2020
Date de réception préfecture : 11/09/2020
Date d'affichage : 11/09/2020
Acte certifié exécutoire